

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 31 mars 2009 portant renouvellement de fonctions en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer Paul Strauss de Strasbourg

NOR : SASH0930396A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique et notamment son article L. 6162-10 ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2004 nommant M. le professeur Patrick DUFOUR, directeur du centre régional de lutte contre le cancer Paul Strauss à Strasbourg ;
Vu la délibération du conseil d'administration du centre régional de lutte contre le cancer Paul Strauss en date du 13 janvier 2009 ;
Vu l'avis du bureau de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer Paul Strauss en date du 4 mars 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

M. le professeur Patrick DUFOUR est renouvelé dans ses fonctions en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer Paul Strauss à Strasbourg pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2009.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le préfet du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 31 mars 2009.

Pour la ministre et par délégation :
*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*
A. PODEUR